

100 euros pour faire 5 km en train

Des voyageurs verbalisés parce qu'ils ne peuvent acquérir leur billet directement en gare de Dordives et tentent de l'acheter dans le train.

Pascale Auditeau

pascale.auditeau@centrefrance.com

Les mésaventures continuent, pour les usagers de la gare de Dordives. En fin d'année dernière, le Collectif transilien loirétain est né, regroupant des habitants de ce secteur du Montargois, usagers de la SNCF, qui réclament notamment l'installation d'un distributeur de billets à la gare de Dordives. À l'heure actuelle, il est en effet impossible d'y acheter un titre de transport.

Le refus de payer 6 euros au lieu de 1,80 euro a entraîné une verbalisation

La plupart des personnes qui montent dans le train au petit matin sont des travailleurs bénéficiant de la carte Navigo pour le transport en région parisienne. Celle-ci n'est pas valide à Dordives et les usagers doivent donc s'acquitter du prix du trajet entre la commune et le premier arrêt d'Île de France, Souppes-sur-Loing, à cinq kilomètres de là seulement. L'achat d'un billet est possible directement dans le train, auprès du



PERSPECTIVE. Le seul espoir pour les usagers de la gare de Dordives reste l'installation d'un distributeur de billets. PHOTO CHRISTELLE GAUJARD

contrôleur, et coûte, en théorie, 1,80 euros au voyageur dordivois, 1,80 euros étant le prix pratiqué si le billet est acheté à un guichet.

En théorie seulement, puisque comme le dénonce le collectif, le billet est trop fréquemment facturé 6 euros par les contrôleurs. Pire, selon le groupe d'usagers, depuis quelque temps, les amendes sont de plus en plus fréquentes.

Ils viennent donc d'écrire une lettre ouverte à Stéphane Coursier, directeur régional TER Centre-Val de Loire, après un nouvel épisode, survenu le 2 janvier dernier. « Une passagère du Transilien R de 11 h 17, dans le sens Paris-Dordives, s'est présentée spontanément auprès d'une contrôlease de la SNCF, à 11 h 56, entre Fontainebleau et Moret, pour lui demander de payer 1,80 pour les 5 km

de Souppes-sur-Loing à Dordives. Mais il lui a été demandé de payer 6 euros, ce qui est en contradiction flagrante avec ce que vous indiquiez dans votre lettre à M. Jean-Pierre Sueur (le sénateur du Loiret qui a lui aussi interpellé la SNCF) », s'insurge le collectif.

La voyageuse, qui refusait de payer 6 euros au lieu de 1,80, s'est vue infliger une amende de 50 euros, « plus 50 euros de frais

de dossier », poursuivent les représentants des usagers : « Or, je vous rappelle qu'à 11 h 56, entre Fontainebleau et Moret, l'usagère en question était parfaitement en règle, puisqu'elle était munie d'une carte Navigo annuelle. Ainsi donc, des agents de la SNCF rédigent des PV qui ne reposent sur aucune constatation factuelle mais sur la prévision d'une infraction à venir. »

Le 20 novembre dernier, dans sa réponse au sénateur Jean-Pierre Sueur, le directeur TER Centre-Val de Loire, indiquait que la finalisation de « la mise en œuvre pour pratiquer le tarif de 1,80 euros aux voyageurs Centre-Val de Loire qui se présenteront spontanément aux contrôleurs » était en cours.

Le seul espoir des usagers dordivois, pour en finir avec cette perpétuelle épée de Damoclès au-dessus de la tête, est aujourd'hui que des distributeurs de billets soient enfin installés ou que les titres de transport soient vendus dans des commerces extérieurs. Le 26 janvier prochain, une réunion rassemblera le président de la Région, François Bonneau, le maire de Dordives, Jean Berthaud, l'association Mobilité Loirest, le Collectif transilien loirétain et la SNCF. La question des amendes sera bien sûr à l'ordre du jour. ■

■ APPEL

Le collectif appelle les usagers qui auraient reçu des amendes à le signaler, avec photo de l'avis d'infraction, à l'adresse suivante : transilienloirétain@gmail.com